

DIXIEME ET DERNIERE LETTRE

Programme des Canadiens-français de l'Est.

Avec une franchise quelque peu brutale, vous nous avez exposé le programme que vous voulez exécuter avant 1892 ; avec la même franchise, sauf la brutalité, cependant, nous vous dirons aussi quel est notre *platform* et quelle ligne de conduite nous comptons suivre.

Voici donc, M. Talbot Smith.

DÉCLARATION DES DROITS QUE LES CATHOLIQUES
ÉMIGRÉS ENTENDENT MAINTENIR OU REVENDI-
QUER AVEC UNE FERMETÉ QUE L'OPPOSITION NE
FERA PAS FLÉCHIR ET QUE L'ARBITRAIRE NE
BRISERA PAS.

I. Nous voulons, tout d'abord, garder les 120 églises ou chapelles que nous avons bâties, où l'on nous enseigne la religion dans la langue de nos pères, et qui servent de point de ralliement aux milliers de Canadiens qui nous arrivent sans cesse du Canada.

II. Partout où nous serons assez nombreux pour former une paroisse distincte, nous en ferons la demande à l'Ordinaire du diocèse, et nous le prierons de nous donner un prêtre canadien, s'il est possible, ou, du moins, un prêtre qui sache notre langue, qui consente à la parler en chaire et au confessionnal et qui soit enfin en sympathie avec nous.

L'Episcopat de l'Est s'est montré plus généreux que M. Talbot Smith & Cie. pour les Canadiens-français émigrés. Il nous a encouragés dans nos efforts, soutenu dans nos entreprises, se mettant au-dessus de toutes considérations mesquines de nationalité et d'intérêt local. Il a vu en nous des